

**MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : L'ENSEMBLE DES GROUPES POLITIQUES DE  
L'ASSEMBLEE DE CORSE A L'INIATITVE DE MME  
CATHERINE RIERA

- **OBJET** : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA SANTE EN  
CORSE ET NOTAMMENT DE L'ONCOLOGIE.

---

**CONSIDERANT** que le code de la Santé publique garantit comme un droit fondamental, l'égal accès aux soins pour tous (article L 1110 et L 1110-3),

**CONSIDERANT** la grande qualité humaine des équipes soignantes du service d'Oncologie qui sont totalement investies dans leur mission à l'égard des patients mais sont très inquiètes pour leur avenir,

**CONSIDERANT** les spécificités sanitaires et sociales qui caractérisent la Corse et le fait que la Collectivité de Corse peut et doit prendre toute sa part dans le cadre de la définition de la stratégie territoriale de la Santé, spécifiquement en matière d'Oncologie en termes d'organisation et d'investissements,

**CONSIDERANT** que certains outils comme le DPC (Dossier Partagé Commun) mis en place par l'ARS en 2014 destiné à améliorer la prise en charge des malades en Corse n'est pas systématiquement activé pour tous les services,

**CONSIDERANT** les coopérations qui pourraient être développées sur de nombreux projets avec l'APHM et notamment avec le CLIP de Marseille en matière d'essais cliniques, offrant ainsi aux malades corses toutes les chances d'accéder à ces phases 1 d'essais cliniques,

**CONSIDERANT** que face à ce constat, aucune solution pérenne et de qualité n'a pu être mise en place par les pouvoirs publics,

**CONSIDERANT** que l'ensemble de ces éléments caractérisent une rupture d'égalité dans l'accès aux soins pour les malades en Corse, notamment dans le domaine de l'oncologie.

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**REAFFIRME** son soutien envers le personnel soignant et encadrant des services hospitaliers de Corse.

**DEMANDE** à l'Agence Régionale de Santé :

- de se saisir dans les meilleurs délais des différentes problématiques auxquelles sont confrontés les patients et les équipes soignantes et caractéristiques du non-respect du droit fondamental d'accès aux soins pour tous ;
- d'apporter des solutions concrètes à ces dysfonctionnements organisationnels ;
- d'assurer le suivi des actions correctives.

**DEMANDE** que la Commission Santé travaille sur une définition de la politique de santé, en commençant par l'oncologie, avec les principaux acteurs concernés (Ministère de la Santé, ARS, directions des hôpitaux, Ordre des médecins, acteurs de la Recherche Clinique, associations de malades, syndicats, etc...) en y associant également différentes expertises locales, de la diaspora et de partenaires qualifiés.

**DEMANDE** que cette commission travaille sur une vision à court, moyen et long terme afin de définir ce qu'il est nécessaire de développer en matière de stratégie territoriale de la santé en Corse et ce qui doit être externalisé.

**DEMANDE** que cette Commission Santé vienne rendre compte de ses orientations et conclusions devant l'Assemblée de Corse.

\* \* \*

***Avis favorable de la CECCSS et de la Com. des Politiques de Santé***

\* \* \*